



AVIS

Avis sur le budget primitif 2026

DECEMBRE 2025





AVIS Sur le budget primitif 2026

Assemblée plénière du 15 décembre 2025

Rapporteur : Bruno LAMOTTE

Président de la commission « Budget – Finances »

Résultats des votes :

165 votants

165 ont voté POUR

0 a voté CONTRE

0 s'est abstenu

Numéro de l'avis : 2025-22

Sommaire

1	La proposition de l'Exécutif régional.....	4
1.1	Un budget prévu en stabilité d'un exercice à l'autre.....	4
1.1.1	Une réduction globale seulement apparente de 2025 à 2026	4
1.1.2	Après le bouleversement de 2024 à 2025, le périmètre budgétaire est légèrement modifié en 2026.....	6
1.2	Les évolutions de l'hypothèse budgétaire par rapport aux orientations budgétaires présentées en octobre	6
1.3	Un projet de loi de finances très inquiétant pour les recettes de fonctionnement futures.....	7
1.4	Le projet de l'Exécutif en matière de dépenses.....	8
1.5	Le projet en autorisations de programme.....	10
2	Les observations du CESER.....	11
2.1	La présentation du projet de budget primitif.....	11
2.2	Le CESER est préoccupé par les décisions de l'Etat et par les perspectives au-delà de 2026 concernant les recettes qu'il accorde à la Région	11
2.3	Le budget primitif, comme l'ensemble des documents budgétaires, devrait dégager une prospective en matière de dépenses d'investissement d'avenir	12
	Conclusion	14
	Contributeurs.....	15
	Remerciements.....	17
	Déclarations des groupes.....	18
	Résultats des votes individuels	28

1 La proposition de l'Exécutif régional

Le budget primitif 2026 est prévu à hauteur de 5 milliards d'euros et 4 973 M€ hors emprunts revolving alimentant des besoins de trésorerie.

1.1 Un budget prévu en stabilité d'un exercice à l'autre

1.1.1 Une réduction globale seulement apparente de 2025 à 2026

L'enveloppe est en réduction de 215 M€ par rapport à 2025, soit -4 %, passant de 5 188 M€ à 4 973 M€. Cette réduction combine :

- Une réduction de près de 97 M€ de l'enveloppe de FEADER inscrite en investissement dans les comptes de la Région gestionnaire déléguée pour certaines mesures dites non « surfaciques » mais enveloppe sans maîtrise de la Région. Le FEADER passe de 160 M€ en 2025 à 62,8 M€ en 2026.
- Une réduction de 118 M€ des dépenses hors FEADER. L'essentiel de cette réduction (à raison de 193 M€ en investissement) est lié au poste du matériel roulant ferroviaire. On constate en effet un fort impact des mouvements financiers de « droits d'entrée » équilibrés en recettes et dépenses d'investissement entre la Région et la société publique locale qui porte depuis 2025 les actifs matériels roulants ferroviaires (SPL AFAM).

Rappelons que pour garantir aux opérateurs de TER une équité de traitement dans le cadre de l'ouverture à la concurrence :

- La Région reprend en plusieurs « tirages » la propriété des rames ferroviaires qu'elle a financé par subvention à 100 % à la SNCF.
- Elle confie à cette structure de portage AFAM par une valorisation contre des droits d'entrée lors des deux « tirages » de 421 M€ en 2025 et 228 M€ en 2026 ; 182 rames étant ainsi transférées en deux ans.

Si on retraits le budget primitif de ce poste du matériel roulant et du FEADER, son montant total (investissement+ fonctionnement) passe de 4 607 M€ en 2025 à 4 682 M€ en 2026 et progresse donc de 75 M€ soit + 1,6 %.

Tableau 1 : Comparaison entre BP 2023 à BP 2025/ OB 2026 (CA réalisé estimé) et le projet du BP 2026

En M€ (aux arrondis près)	Rappel BP 2023	BP 2024	BP 2025 (1)	CA estimé 2025 (octobre 2025)	OB 2026 (CA réalisé estimé) (2)	Projet BP 2026 (3)
Recettes réelles						
Recettes de fonctionnement	3 388,5	3 490,0	3 826,0	3 910,0	3 944,0	3 915,3
Recettes d'investissement hors emprunt hors Feader	507,8	487,0	807,5	828,0	645,0	557,9
Emprunt	400,0 (inscrit)	400,0 (inscrit)	395,0 (inscrit)	219,0 (mobilisé)	223,0 (mobilité)	437,9 (inscrit)
Total recettes hors Feader	4 296,3	4 377,0	5 028,5	4 957,0	4 812,0	4 910,5
Feader	410,5	162,0	160,0	160,0	62,8	62,8
Total recettes	4 706,8	4 539,0*	5 188,5*	5 117,0	4 874,8	4 973,9*
Dépenses réelles						
Fonctionnement	2 657,0	2 726,0	3 057,7	3 014,0	3 059,0	3 088,3
Investissement hors capital dette hors Feader et y compris capitalisation SPL	1 401,0	1 402,0	1 749,4	1 705,0	1 500,0	1 600,5
Capital dette	238,0	249,0	220,9	219,0	223,0	222,3
Total hors Feader	4 296,0	4 377,0	5 028,5	4 778,0	4 656,2	4 911,1
Feader	410,5	162,0	160,0	160,0	62,8	62,8
Total dépenses	4 706,8	4 539,0*	5 188,5*	4 938,0	4 719,0	4 973,9*
En M€ (aux arrondis près)				Ecart OB à BP 2026 (3)-(2)	Ecart BP 2025 à BP 2026 (3)-(-1)	
Recettes réelles						
Recettes de fonctionnement				-28,7	89,3 (+2,3%)	
Recettes d'investissement hors emprunt hors Feader et y compris capitalisation SPL				-87,1	-249,6	
Emprunt				214,9	42,9	
Total recettes hors Feader				98,5	-118	
Feader				-	-97,2	
Total recettes				98,5	-214,6	
Dépenses réelles						
Fonctionnement				29,3	30,6 (+1%)	
Investissement hors capital dette hors Feader				100,5	-149	
Capital dette				-	1,4	
Total hors Feader				254,9	-118	
Feader				-	-97,2	
Total dépenses				254,3	-214,6	

*hors 62,8 M€ emprunts revolving 2024, 43,6 M€ emprunts revolving 2025 et 29,9 M€ emprunts revolving 2026

Tableau élaboré par le CESER

1.1.2 Après le bouleversement de 2024 à 2025, le périmètre budgétaire est légèrement modifié en 2026

Il est à noter que l'ouverture à la concurrence des TER avait entraîné de 2024 à 2025 un très important changement de périmètre budgétaire non seulement en section d'investissement avec la création de la SPL AFAM, mais aussi en section de fonctionnement avec l'inscription dans le budget de l'ensemble des recettes et charges d'exploitation des TER. Ce périmètre budgétaire pour le ferroviaire est désormais stabilisé.

Il demeure néanmoins de 2025 à 2026 quelques effets de périmètre de faible ampleur : un transfert pour raisons comptables de la section d'investissement depuis mai 2025 de la recette de TICPE Grenelle (69 M€ en investissement en 2025 et 74 M€ en fonctionnement en 2026) ; le dispositif de lissage conjoncturel des recettes (DILICO) inscrit pour 10 M€ en recettes 2026 et 65 M€ en dépenses 2026 ; les fonds européens.

Une fois effacés les effets de périmètre, le budget primitif laisse apparaître une stabilité quasi-totale.

1.2 Les évolutions de l'hypothèse budgétaire par rapport aux orientations budgétaires présentées en octobre

Il est rappelé l'impératif d'une précaution pour comparer orientations budgétaires et budget primitif. Les orientations budgétaires sont toujours exprimées en estimations de réalisations budgétaires. Un budget primitif c'est-à-dire prévisionnel est toujours supérieur puisque jamais réalisé à 100 %, surtout pour ce qui concerne les dépenses d'investissement. La différence se matérialise à travers l'emprunt. Il est inscrit pour équilibre à hauteur de 437,9 M€ en 2026 (en hausse de l'ordre de 10 % par rapport au BP 2025) alors que l'estimation de sa mobilisation a été proposée en octobre à hauteur de 223 M€, au même niveau qu'en 2025.

Les autres évolutions entre octobre et novembre en matière de recettes sont les suivantes :

- Recettes d'investissement hors emprunt et hors FEADER -87 M€ soit -13,5 % en un mois, ce qui traduit la difficulté de leur prévision.
Cette minoration combine :
 - Une augmentation d'encaissement prévisionnel de fonds européens (+12 M€, passant de 133 à 145 M€).
 - Une forte révision à la baisse des estimations du FCTVA (ajustement prudentiel de -25 M€, passant de 85 à 60 M€) et des recettes diverses pour de nombreuses opérations qui se décaleront dans le temps (-73 M€ passant de 126 à 53 M€).

- Recettes de fonctionnement -28,7 M€ soit -0,7 %. C'est-à-dire un ajustement mineur d'un mois sur l'autre, incluant les modifications de périmètre (voir tableau page 14 du rapport de l'Exécutif régional).

1.3 Un projet de loi de finances très inquiétant pour les recettes de fonctionnement futures

La présentation du projet de loi de finances le lendemain de la séance plénière du CESER sur les orientations budgétaires fait apparaître -si elle est votée en l'état- des perspectives fort préoccupantes pour les recettes de fonctionnement, au nom de la contribution à la réduction du déficit public national. Ce projet de loi du gouvernement LECORNU est en effet venu accroître la pression de l'Etat sur les recettes régionales par rapport aux hypothèses de l'Exécutif en octobre, fondées alors sur le projet de l'ancien Gouvernement BAYROU. Cette hypothèse demeure soumise aux péripéties de l'adoption de la loi de finances.

Le projet comporte deux éléments :

- Le gel des fractions de TVA qui remplacent la DGF et la CVAE et qui représentent plus de la moitié des recettes de fonctionnement (2 090 M€ sur 3 915 M€). Non seulement ce gel n'est plus exceptionnel pour une seule année contrairement aux annonces de 2024, mais la part de l'ex DGF redeviendrait une DGF et l'autre part serait défalquée du taux d'inflation. Selon l'Exécutif régional par rapport aux estimations de la Banque de France sur l'évolution PIB + inflation, la pérennisation de cette mesure -neutre en 2026- entrainerait un manque à gagner rapidement colossal en valeur nominale annuelle (passant de 63 M€ en 2026 à 219 M€ en 2029) et en valeur cumulée (561 M€ en 2029).
- Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales
Ce dispositif d'épargne forcée des collectivités locales dans un fonds de réserve inscrit en dépense pour aider l'Etat, avait été mis en place en 2025 avec un principe de remboursement partiel sur 3 ans. Pour 2026, il était déjà annoncé en octobre un prélèvement accru de 80 % pour les Régions (contribution portée de 33 M€ au BP 2025 à 65 M€ au BP 2026 pour Auvergne-Rhône-Alpes).

Mais un fait nouveau est survenu avec l'instauration d'une conditionnalité pour son remboursement, désormais sur 5 ans au lieu de 3 ans : ce remboursement pourrait ne plus intervenir si le total des dépenses de fonctionnement et d'investissement évoluait trop vite par rapport au PIB ; ceci reposant sur un calcul complexe établi année après année, introduisant une très grande incertitude dans les prévisions.

1.4 Le projet de l'Exécutif en matière de dépenses

Tableau 2 : Evolution des dépenses de crédits de paiement hors dette de BP 2022 à BP 2026

Fonctionnement

Aux arrondis près en M€	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Projet BP 2026	Evolution
Fonctionnement hors dette						
Frais des groupes d'élus et péréquation	3,00	5,00*	5,40	5,40	5,60	
Services généraux	146,00	162,70	168,00	173,74	170,92	-2,80
Formation professionnelle et apprentissage	349,80	303,00	302,40	794,00	761,00	-33,00
Enseignement	450,30	527,30	528,90			
Culture sports loisirs	63,20	71,20	71,20	68,70	87,3	+18,50
Santé et action sociale	4,70	4,00	4,00	8,20	14,0	+5,70
Aménagement des territoires	11,90	12,80	12,80	16,30	19,8	+3,50
Fonds européens	73,70	69,30	80,0	69,30	65,5	-3,80
Environnement	35,60	32,70	32,70	22,30	19,5	-2,80
Transports	1 253,00	1 320,30	1 350,30	1 699,40	1 711,2 *	+11,80
Action économique	101,30	89,00	89,00	85,40	89,25	+3,9
Total fonctionnement hors frais financiers	2 492,80	2 597,50*	2 644,70	2 943,80	2 944,05	
Crédits mis en réserve				33,30	65,00	+31,60
Total fonctionnement hors dette hors dotations aux provisions	2 492,80	2 597,50*	2 644,70	2 976,10	3 009,0	

* Dont effet de périmètre 370 M€ depuis 2025

Tableau élaboré par le CESER

En section de fonctionnement 2 944 M€

Le tableau montre qu'après l'effet de périmètre à la hausse de 2024 à 2025 lié à l'intégration de l'ensemble des charges et recettes TER dans les comptes de la Région, le budget de fonctionnement est stabilisé pour les politiques régionales.

Les évolutions les plus notables concernent :

- A la hausse, le sport en raison des contributions aux jeux olympiques et paralympiques, la santé-solidarité pour le déploiement du PASS seniors.

- A la baisse, la formation en raison notamment d'un désengagement important de l'Etat en faveur des formations sanitaires et sociales (fin du plan Ségur) comme en faveur de France Travail, entraînant des priorisations par la Région intervenant proportionnellement à l'Etat, et ne souhaitant pas se substituer à l'Etat sur ses responsabilités.

Tableau 3 : Evolution des dépenses de crédits de paiement hors dette de BP 2022 à BP 2026

Investissement

Aux arrondis près en M€	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Projet BP 2026	Evolution
Investissement hors capital dette						
Services généraux	38,20	21,70	26,00	16,90	20,40	+3,6
Formation professionnelle et apprentissage	24,80	27,00	27,00	334,70	371,49	+36,7
Enseignement	360,20	400,70	361,00			
Culture sports loisirs	60,00	60,70	77,00	83,90	77,54	-6,3
Santé et action sociale	13,80	11,20	11,00	18,00	15,52	-2,4
Aménagement des territoires	181,40	132,70	176,00	187,00	153,75	-33,3
Gestion des fonds européens hors FEADER	115,70	172,40	152,00	154,80	130,00	-24,7
Environnement	54,30	26,20	27,00	39,20	44,68	5,4
Transports	270,10	299,10	333,00	697,2	572,00	-125,2
Action économique	264,50	249,10	212,00	217,70	215,00	-2,2
Total hors FEADER	1 383,10	1 401,10	1 402,00	1 749,40	1 600,60	-148,8
FEADER	409,00	410,50	162,40	160,00	62,80	-97,2
Total investissement hors capital dette	1 792,10	1 811,60	1 564,40	1 909,40	1 663,30	-246,1

(1) Y compris droits d'entrée SPL matériel roulant 407 M€

Tableau élaboré par le CESER

En section d'investissement 1 600 M€ hors FEADER

Il est rappelé l'impact important de la réduction des droits d'entrée de la SPL liés au rythme du transfert à valeur nette comptable des matériels roulants ferroviaires (228 M€ pour le second tirage en 2026 contre 421 M€ pour le premier tirage en 2025).

Les principales autres évolutions sont les suivantes :

- A la hausse, la formation, pour mandater les travaux dans les lycées.
- A la baisse, les fonds européens toujours caractérisés par un rythme heurté des versements, et le retour à un niveau plus habituel des paiements pour assurer la couverture en fibre optique après un pic observé en 2025.

Charge de la dette

Elle est prévue en stabilité quasi-totale à hauteur de 300 M€, avec une progression de 1,4 M€ pour le remboursement du capital (222 M€) et une baisse de 1 M€ pour la charge d'intérêts (75 M€).

1.5 Le projet en autorisations de programme

En section de fonctionnement

Les autorisations d'engagement devraient être à nouveau particulièrement stables, passant de 1 409 M€ au BP 2025 à 1 436 M€ au BP 2026, en progression de 2 %.

En section d'investissement

Les autorisations de programme devraient passer de 1 700 M€ au BP 2025 à 1 314 M€ au BP 2026, en réduction de 386 M€ soit -23 %. Ceci traduit la réduction des subventions au bloc local habituellement constaté en année électorale.

2 Les observations du CESER

2.1 La présentation du projet de budget primitif

Le CESER exprime sa satisfaction sur le calendrier des travaux, avec

Le choix d'une date précoce pour la délibération en décembre permettant de placer la Région comme un pôle de stabilité vis-à-vis de ses partenaires : il ne s'agit pas de compliquer davantage leur tâche pour mener à bien des projets dans un contexte politique budgétaire national particulièrement incertain.

Une anticipation de la remise du document au CESER pour l'élaboration du présent projet d'avis.

Il apprécie également la qualité de rédaction du rapport qui précise dans les dernières pages les motifs d'évolution des dépenses par grands chapitres, comme l'a demandé le CESER. Il retrouve également des tableaux et des graphiques clairs sur les recettes, ainsi que sur l'équilibre général, où ressort bien l'évolution hors effet de périmètre.

Il est en outre satisfait de la présentation orale en commission par l'Exécutif et les Services de la Région qui ont apporté des éclairages complémentaires utiles, notamment :

- Sur le projet de DILICO.
- Sur le matériel roulant ferroviaire et les mouvements financiers avec la nouvelle SPL, comme demandé en octobre par le CESER dans son avis sur les orientations budgétaires

Il aurait apprécié toutefois que comme ce fut le cas parfois dans le passé le projet de budget primitif fasse ressortir les éléments concourant à la transition écologique et énergétique à travers la présentation d'un « budget vert ».

2.2 Le CESER est préoccupé par les décisions de l'Etat et par les perspectives au-delà de 2026 concernant les recettes qu'il accorde à la Région

L'Etat fixe le cadre pour une part majeure des recettes régionales ; la seule recette sur laquelle la Région conserve un pouvoir de décision étant la carte grise qui ne pèse que 6,5 % du budget hors emprunt et hors FEADER.

Avec le projet de loi de finances 2026, la disparition potentielle d'une dynamique sur les fractions de TVA, qui représentent la moitié des recettes de fonctionnement, et le doublement du DILICO ne devraient pas compromettre les équilibres budgétaires de la Région pour l'exercice 2026.

Ils permettent en effet encore pour cette année à venir de préserver les piliers de la stratégie budgétaire de la Région :

- Hors effets de périmètre, des dépenses de fonctionnement (+ 1 %) évoluant moins vite que les recettes de fonctionnement (+2,1 %)
- Une épargne brute prévue à hauteur de 827 M€ (y compris l'enveloppe de 74 M€ de TICPE Grenelle transférée de la section d'investissement à la section de fonctionnement).
- Un volume élevé d'investissement maintenu à 1,6 milliard d'euros
- Un ratio de désendettement de l'ordre de trois ans.

Mais le CESER exprime une forte inquiétude pour les exercices ultérieurs face aux risques de voir le DILICO devenir un nouveau prélèvement et non pas une épargne, et de connaître le gel pérenne de toute dynamique de la TVA.

La perte de dynamique pourrait entraîner un effet de ciseau avec des masses de dépenses contraintes en hausse, telles que les achats de biens indexés sur l'inflation ou l'exploitation de TER ou d'autocars faisant l'objet d'indexations conventionnelles.

Il est en outre préoccupant de constater avec la nouvelle formule de DILICO une absence de toute visibilité ; l'estimation de la recette pouvant être remise en cause chaque année selon les aléas des liquidations de dépense et /ou des évolutions de présentation comptable. Pour contribuer au redressement des comptes publics, il serait beaucoup moins pénalisant et surtout plus clair de conventionner avec l'Etat une programmation pluriannuelle, comme on l'avait fait au moment des contrats de Cahors.

Les Régions qui ont encore des marges de manœuvre -notamment Auvergne-Rhône-Alpes- ne risquent-elles pas demain d'être placées en situation difficile comme aujourd'hui de plus en plus de Départements, même les plus riches ?

Plus globalement, avec un projet de loi de finances qui met davantage la pression sur les Régions, réputées plus « à l'aise », l'Etat appelle à leur solidarité en période de crise de la dette, après les avoir aidées durant la crise COVID, notamment au titre de la recette de TVA. Mais on observe de fait le renforcement d'un « dialogue de sourds » avec les collectivités territoriales, dénoncé par de nombreux experts.

2.3 Le budget primitif, comme l'ensemble des documents budgétaires, devrait dégager une prospective en matière de dépenses d'investissement d'avenir

Le CESER constate que ni les orientations budgétaires ni le budget primitif 2026 ne tracent de scénarios d'orientations pour les dépenses d'investissements d'avenir, lesquelles peuvent être inscrites aussi bien en section comptable d'investissement que de fonctionnement.

Alors que se profilent des projets à fort impact budgétaire comme les Jeux olympiques et paralympiques ou les travaux des accès français du LYON-TURIN mais aussi des défis à relever en matière de formation ou d'exploitation des services de mobilité,

compétences premières de la Région, une telle démarche prospective serait bienvenue. En particulier, les établissements de formations sanitaires et sociales ont besoin d'un cadre financier stabilisé à travers un schéma pluriannuel. Une clarification des compétences s'impose.

Une démarche de prospective serait d'autant plus nécessaire que les incertitudes s'accroissent en matière de recettes et qu'il convient de mettre à plat l'ensemble des problématiques les plus lourdes pour éclairer les choix.

Comment demain permettre encore à la Région de demeurer un socle d'investissement au bénéfice de la commande publique et de l'emploi ?

D'ores et déjà un volume d'emprunt est inscrit pour équilibre en 2026 en augmentation de 10 % par rapport aux enveloppes inscrites lors de chacun des exercices 2023,2024 et 2025, ce qui traduit une précaution pour faire face à une hypothèse de tension sur les dépenses d'investissement.

Sur quelles bases choisir demain les dépenses, notamment en section d'investissement, qu'il serait peut-être nécessaire de décaler dans le temps ou de suspendre pour préserver les équilibres budgétaires ?

Conclusion

La société civile organisée a besoin de retrouver un cadre financier clair et pérenne des relations financières entre l'Etat et la Région.

De nombreux acteurs doivent faire face à des impératifs économiques qui les conduisent à anticiper de façon pluriannuelle. Ceci passe par l'évaluation des politiques régionales sectorielles à présenter devant les commissions du CESER.

Prospective et évaluation sont pour le CESER deux des principales clés pour l'avenir.



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► Bruno LAMOTTE

Président de la commission « Budget-Finances »

► Marie-Christine PLASSE

2^{ème} vice-présidente, référente de la commission

► Jocelyne ROCHE

Vice-présidente déléguée, Présidente de la Conférence des Présidents

Collège

1*

Collège

2*

Collèges

3-4*

- ANGELOT Eric (CRMCCA)
- BORDES Claude (UIMM)
- BRUNET Christian (U2P-UNAPL)
- DESSERTINE Philippe (SYNTEC)

- BLACHON Eric (FO)
- CANET Fabrice (CGT)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GUERROUI Nassira (CFE-CGC)
- GUILHOT Jean-Marc (CFDT)
- HAMELIN Catherine (UNSA)

- AUBERGER Eliane (CEN)
- BERNARD Sébastien (UNIVERSITES)
- CARUANA Laurent (Personnalité qualifiée)
- CERNYS Rémy (CHASSEURS)
- CHAPPELET Jean (URIOPSS)

Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4 : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège

1*

- DOLLEANS Jean-Luc (CCI)
- DUBOISSET Gilles (CCI)
- JAVELLE Valérie-Anne (MEDEF)
- LATAPIE Didier (CMA)
- LAUZIER Léa (JEUNES AGRICULTEURS)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- REYNIER Frédéric (BATIMENT)
- ROUSSIN Sandrine (SYNDICAT AGRICOLE)
- VARICHON Béatrice (FINANCES)

Collège

2*

- LE GAC Elisabeth (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)
- MILANETTI Nathalie (CFE-CGC)
- MYC Michel (UNSA)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PLANCHE Laëtitia (CGT)
- SAILLANT Elisabeth (CFDT)
- SALA Chantal (CGT)

Collèges

3-4*

- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- GILLES Pascale (Mouvement asso)
- PELLA Dominique (Recherche)
- PROST Michel-Louis (ADIRA)
- RESCHE-RIGON Frédérique (FNE)
- VERNEY-CARRON Florence (Personnalité qualifiée)
- WALBAUM Ludovic (Pers. qualifiée environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

DARAGON Nicolas, Vice-président délégué aux finances, à l'administration générale, aux ressources humaines et aux fonds européens, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

SIMON Claire, Directrice générale adjoint en charge du Pilotage des ressources, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

TARDY-COVET Thierry, Directeur de la Direction des finances, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclarations des groupes

Intervention de Jean-Luc DOLLEANS, au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs,

Ce budget, d'un montant de 5 milliards d'euros, soit 4 973 M€ hors emprunts renouvelables permanents, témoigne d'une volonté de continuité, de prudence et de responsabilité dans un contexte national extrêmement instable pour les finances publiques régionales.

À périmètre constant, hors effets FEADER et SPL ferroviaire, le budget progresse de +1,6 %, passant de 4 607 M€ à 4 682 M€.

Le Collège 1 salue la capacité de la Région à maîtriser sa dépense de fonctionnement (+1 % seulement, soit +30,6 M€), malgré une évolution quasi nulle des recettes à périmètre constant.

L'épargne brute, quant à elle, se situe à 827 M€, en progression notable de +59 M€, ce qui traduit un effort de rigueur maintenu dans la durée.

D'autre part, le gel des fractions de TVA, représentant 2 090 M€ soit plus de la moitié des recettes de fonctionnement, et sa transformation en dotation fait courir un risque majeur sur l'autonomie financière régionale. En évolutions constantes, la perte cumulée pourrait atteindre 561 M€ à horizon 2029.

Cette question est particulièrement préoccupante car elle fragilise la capacité d'action de la Région dans la durée et remet en cause le principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales.

Le DILICO 2026 apparaît comme un outil d'épargne forcée d'une complexité telle qu'il illustre ce que nous considérons comme une « construction typique d'une technostructure tourmentée et déconnectée ». La Région pourrait supporter en 2026 un prélèvement de 65 M€ (contre 33 M€ en 2025).

La restitution, réalisée sur 5 ans et conditionnée à un calcul complexe mêlant évolution du PIB et évolution des dépenses totales, introduit une incertitude totalement inédite dans les prévisions financières. Il est à souligner que la conception même du mécanisme tel que la double conditionnalité, les règles mouvantes, le caractère asymétrique s'apparente à une instabilité réglementaire chronique, contraire à toute capacité de programmation pluriannuelle.

Nous partageons pleinement l'inquiétude exprimée par la Commission 10 : ces décisions de l'État, imprévisibles et successives, compromettent les capacités d'anticipation de la Région.

Au-delà de 2026, le Collège 1 s'inquiète des perspectives financières permises par l'État, tant en termes de niveau que de nature des recettes régionales. Les dynamiques antérieures (TVA, fiscalité affectée, TICPE) sont profondément remises en cause.

Nous insistons sur le fait que les recettes de fonctionnement sont gelées hors périmètre. Les mécanismes de compensation deviennent instables, révisables ou conditionnels. La Région est confrontée à un empilement de mesures structurelles défavorables alors même qu'elle assume une part croissante d'investissements publics essentiels.

Cette situation appelle une vigilance renforcée, mais aussi un dialogue rénové entre l'État et les Régions.

Plus positivement, nous relevons des efforts maintenus en matière d'investissement, atteignant 1,6 Md€ hors dette et FEADER, dont :

- 572 M€ pour les mobilités,
- 371 M€ pour l'enseignement et la formation,
- 215 M€ pour l'action économique,
- 154 M€ pour l'aménagement du territoire.

Nous notons les efforts de rigueur budgétaire dans un contexte pourtant défavorable.

Notre collège souhaite souligner le fléchage constant et assumé de la Région vers la réindustrialisation, axe stratégique devenu indispensable pour renforcer la souveraineté productive, la résilience des filières et la création d'emplois qualifiés dans les territoires. Cette orientation, déjà visible dans les exercices précédents, se confirme dans ce BP 2026 à travers des moyens significatifs dédiés aux entreprises, aux filières industrielles et à l'innovation.

Nous observons positivement que la Région maintient un effort soutenu en faveur de l'économie de proximité, essentielle à la vitalité des territoires ruraux comme urbains, au maintien du commerce et de l'artisanat, et à la préservation de l'équilibre économique régional au plus près des habitants.

Notre Collège attache tout autant une attention particulière au développement de l'Économie Sociale et Solidaire dans cette autre manière de consolider l'économie régionale, notamment dans un contexte d'incertitude économique et de fortes attentes sociétales. Nous appelons ainsi à ce que l'implication régionale envers ce secteur soit préservée dans la durée, en cohérence avec les ambitions affichées pour le développement équilibré de nos territoires.

Le Collège 1 tient à préciser que l'ensemble des éléments développés dans cet avis peut être remis en question à tout moment, au regard contextuel de l'instabilité des décisions de l'État et du législateur. Les évolutions récentes – gel de TVA, reconfiguration du DILICO, transformations improvisées des dotations – montrent que les Régions travaillent désormais dans un environnement où la règle peut changer à minima chaque année, parfois de manière rétroactive ou non concertée.

Cette fragilité normative rend indispensable une prudence extrême dans les analyses prospectives.

Sauf expression individuelle, le Collège 1 émet un avis positif sur ce Budget primitif 2026.

Enfin en marge de notre avis, l'ensemble du Collège 1 souhaite saluer chaleureusement le départ à la retraite de Michel Rxxx, chargé de mission au sein de la Commission 10 de notre CESER.

Nous tenons à exprimer, au nom de l'ensemble de notre Collège, notre reconnaissance très sincère pour sa compétence, son expérience, son implication constante, sa disponibilité et la qualité remarquable de ses analyses, toujours claires, consensuelles et rigoureuses.

Michel Rxxx a marqué de son professionnalisme et de son humilité entre autres les travaux de la Commission 10. Le Collège 1 lui adresse ses remerciements les plus chaleureux et ses vœux très sincères pour sa retraite.

Belle et longue retraite cher Michel !

Intervention d'Elisabeth SAILLANT, au nom de la CFDT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

J'interviens au nom de la CFDT avec une petite pensée pour Jean-Marc.

Tout d'abord un grand merci à Michel Rxxx notre chargé d'études pour cette dernière prestation, la qualité et la clarté de ses informations. Son expertise a grandement facilité la compréhension des enjeux financiers. Nous adressons également nos remerciements à Bruno LAMOTTE, président de la commission, pour son engagement et sa rigueur dans la conduite des travaux.

Comme à chaque examen de document financier par la commission 10, et particulièrement cette année, Monsieur DARAGON et ses équipes ont présenté le projet en tenant compte de nos remarques antérieures. Cette démarche constructive a permis d'améliorer la lisibilité du dossier et d'en renforcer la pertinence, offrant ainsi à la commission les meilleures conditions pour formuler un avis éclairé.

Avant d'entrer dans le détail, permettez-moi de poser une question simple mais essentielle. Dans un contexte où chaque euro compte, comment garantir que les choix budgétaires servent réellement l'avenir de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses habitants ?

Le contexte national : une charge accrue pour les régions...

Le budget 2026 s'inscrit dans un contexte particulier, marqué par l'absence d'un projet de loi de finances définitivement voté à ce jour. Malgré cette incertitude législative,

plusieurs tendances et mesures majeures structurent déjà l'élaboration budgétaire pour l'année à venir.

Tout d'abord la région maintient le cap de sa politique d'investissement à hauteur de 1.6 Mds dans un contexte budgétaire contraint. Cet effort contribue à soutenir l'économie locale, à créer des emplois et à accélérer la transition écologique, éléments essentiels pour l'avenir du territoire. Néanmoins le gel des deux fractions de TVA transforme une ressource fiscale dynamique en dotation figée. Cela signifie que les collectivités territoriales ne pourront plus voir leurs recettes évoluer en fonction de la croissance économique. La capacité à s'adapter aux changements locaux s'en trouve donc réduite. A cela se rajoute la création d'une contribution régionale, destinée à financer le déficit public national, et impose une nouvelle charge aux collectivités. Cette contribution diminue la capacité d'autofinancement.

La CFDT insiste sur l'importance de ressources propres stables et suffisantes pour la région, afin d'éviter une dépendance accrue vis-à-vis de l'État et de préserver sa capacité d'initiative locale. L'incertitude liée à la diminution de la fiscalité (notamment la transformation de la part de TVA DGF en dotation) fragilise la planification à moyen terme et limite la capacité à engager des projets structurants.

En contraignant la progression des dépenses de fonctionnement ...

Alors que la prévision des dépenses est de 5,5 Mds (incluant des opérations d'ordre pour 1,027 Mds de virement à l'investissement et 1,4 Mds de transferts entre sections), les dépenses réelles s'élèvent à 3,08 Mds, avec des charges à caractère général et de gestion courante évoluant peu. Seules les dotations aux provisions augmentent fortement : +166,7 % (de 1,5 à 4 millions d'euros entre 2025 et 2026) que l'on retrouve en recettes pour le même montant.

Ce quasi-gel impacte négativement des secteurs essentiels comme la formation professionnelle et l'apprentissage avec une évolution de - 33 %, alors même que les défis de qualification, de reconversion et d'adaptation aux mutations économiques sont majeurs. Investir dans la formation, c'est anticiper les mutations économiques, lutter contre le chômage et favoriser l'inclusion sociale. La région doit rester un acteur moteur dans l'orientation des parcours professionnels avec des inquiétudes majorées sur l'apprentissage et les formations sociales et sanitaires.

La CFDT regrette que les marges de progression des dépenses de fonctionnement soient si contenues et alerte sur les risques d'un sous-investissement dans les compétences, qui pourraient à terme pénaliser l'emploi et la compétitivité régionale. Il est crucial de garantir des moyens suffisants pour accompagner les transitions dont la transition écologique et répondre aux attentes des citoyens.

En conclusion, cette politique qui laisse à penser que l'investissement est toujours vertueux et le fonctionnement systématiquement à contraindre est une orthodoxie financière. Elle sert avant tout aux communicants. Penser que les écritures comptables doivent se décliner dans cette politique est une stratégie que nous dénonçons depuis de très nombreuses années. Nous espérons que notre proposition, porté très largement

en cette enceinte, soit enfin entendu, et permette de rééquilibrer les politiques financières en faveur de la formation professionnelle, la culture et le soutien au tissu associatif local. Ces ensembles assurent la vitalité économique de notre région et perpétuent nos identités et notre vivre ensemble.

Nous voterons favorablement cet avis auquel nous adhérons.

Intervention de Chantal SALA, au nom de la CGT – FSU

Dans un contexte national de très grande incertitude budgétaire, notre pays fait face à de graves crises nationales et internationales, induisant ainsi de la part de l'État des choix budgétaires qui ne feront qu'aggraver la situation des travailleuses et travailleurs.

Ce sont les retraités et salariés qui vont payer l'addition du déficit public dû en partie à des aides massives aux grandes entreprises (211 milliards d'euros d'aides publiques sous forme de « soutien à l'investissement, aide à l'apprentissage, crédit impôt recherche, tarif réduit sur la TVA, exonération de cotisations sociales soit 2.200 dispositifs ..., aujourd'hui recensés »¹, sans transparence ni contrepartie.

Dans ce contexte, la région AuRA qui subit de plein fouet la casse industrielle notamment dans des filières hautement stratégiques comme la chimie, la sidérurgie, l'automobile, etc... se targue encore et toujours d'une gestion budgétaire optimale, engrangeant de l'épargne brute à hauteur de 827 millions d'euros dans la section fonctionnement (le chiffre de 8% d'augmentation inscrit dans le rapport est à relativiser en raison de la TICPE Grenelle (74 millions d'euros) qui par un jeu d'écriture passe de recette d'investissement à recette de fonctionnement).

Par ailleurs, les évolutions du dispositif DILICO ainsi que les prévisions de pertes de recettes à 4 ans sont tributaires de lois de programmation budgétaires nationales dont les incertitudes au moment de l'écriture de notre avis restent majeures.

Sur le volet formation professionnelle, apprentissage et enseignement nous constatons une baisse qui nous inquiète particulièrement.

France compétence, régulateur et financeur du système de formation professionnelle et d'apprentissage est en grave déficit financier du fait d'une baisse drastique des crédits de dotation de l'Etat. Cela se répercute sur les régions. Comment la région AURA parviendra-t-elle à pallier cette situation et à maintenir des crédits pour promouvoir les formations d'avenir dont ont tant besoin les jeunes et les salariés, premières victimes de ces restrictions ?

Comme relevé dans l'avis du CESER, les budgets des instituts de formation sanitaires et sociaux sont en baisse du fait de la fin des financements Ségur. Là encore, seront-ils

¹Synthèse du rapport du Sénat sur la transparence et l'évaluation des aides publiques aux entreprises : une attente démocratique, un gage d'efficacité économique, juillet 2025

compensés par les budgets régionaux ? Il s'agit là de choix politiques et nous insistons sur les besoins accrus en ressources humaines dans ces domaines (cohésion sociale, vieillissement de la population). Comme indiqué dans l'avis, ces établissements de formation ont besoin d'une perspective budgétaire pluriannuelle et d'un schéma des formations sanitaires et sociales qui manque cruellement à ce jour.

Notons également les difficultés croissantes des étudiants confrontés pour certains à une grande précarité en termes de ressources financières et de logement. Le recours de ces jeunes aux associations humanitaires pour se nourrir est exponentiel. La région, à travers une politique budgétaire volontariste, devrait venir en aide à cette population qui est l'avenir de notre territoire.

De plus, notre organisation syndicale souhaiterait avoir le bilan de l'externalisation du nettoyage dans les lycées.

Au niveau du sport, certes des crédits sont d'ores et déjà fléchés pour les JOP 2030 mais qu'en est-il au niveau des petites associations sportives ? Quant à la culture, les choix régionaux (promotion du plateau de Gergovie, réhabilitation du domaine Royal de Randan, par exemple) laissent paraître les orientations culturelles et politiques régionales mais qu'en est-il des subventions aux spectacles vivants et aux petites associations culturelles ?

Sur le plan des transports, la SPL est un outil qui permettra la mise à disposition du matériel roulant qui est devenu propriété de la région auprès des différents opérateurs lors de la mise en concurrence qui ne risque que d'aggraver une situation déjà bien compliquée au niveau du trafic. Quelle évaluation du coût de la remise en état des rames pour cette mise à disposition ?

Nous partageons la conclusion de l'avis du CESER qui demande davantage de concertation et de prospective budgétaire entre État et Région, de façon à ce que les politiques publiques servent les habitants de notre région.

Nous voterons favorablement l'avis.

Nous remercions chaleureusement Michel Rxxx notre chargé d'étude pour son aide et ses compétences dans le décryptage et l'analyse budgétaire (ses tableaux vont nous manquer !!) et lui souhaitons une très bonne retraite.

Intervention de Michel MYC, au nom de l'UNSA

Dans un contexte de fortes incertitudes budgétaires nationales, où les choix de l'État pèsent lourdement sur les recettes régionales, la Région Auvergne-Rhône-Alpes continue de se présenter comme un modèle de « bonne gestion ». Le budget 2026 affiche une stabilité globale autour de 5 milliards d'euros, mais derrière cette façade se cachent des tensions sociales, des fragilités sur les recettes futures et des interrogations sur les priorités politiques.

Une « bonne gestion » à relativiser

L'Exécutif met en avant une épargne brute élevée, un ratio de désendettement très favorable et la stabilité de la fiscalité, tout en communiquant fortement sur la notation financière de la Région. Or, les analyses externes et les travaux du CESER montrent que cette situation dépend fortement de la structure nationale des recettes (TVA, TICPE, DILICO) et que la baisse des dépenses de fonctionnement est loin d'être aussi spectaculaire qu'annoncé.

L'UNSA partage avec d'autres organisations syndicales la préoccupation de voir la Région se féliciter de ses équilibres tout en laissant perdurer une « casse industrielle » et des inégalités territoriales et sociales, en particulier pour les jeunes, les étudiants et les salariés les plus exposés. La question n'est pas seulement de savoir si les comptes sont équilibrés, mais si le budget répond réellement aux besoins d'emploi, de formation, de services publics et de cohésion sociale de la population régionale.

Recettes sous pression et besoin de prospective

Le projet de loi de finances 2026 fait peser des risques importants sur les recettes futures de la Région : gel des fractions de TVA qui représentent plus de la moitié des recettes de fonctionnement, montée en puissance du dispositif DILICO d'« épargne forcée » avec des conditions de remboursement incertaines. À court terme, le budget 2026 préserve encore un niveau élevé d'investissement (environ 1,6 milliard d'euros hors FEADER) et un ratio de désendettement autour de trois ans ; mais au-delà de 2026, la dynamique de recettes et les marges de manœuvre vont se réduire fortement.

L'UNSA rejoint pleinement le CESER sur la nécessité d'une véritable prospective budgétaire pluriannuelle, construite avec les partenaires sociaux, pour hiérarchiser les investissements d'avenir (formation, mobilité, transition écologique, santé, social) et éviter que les ajustements à venir ne se traduisent par un retrait durable de l'action publique régionale.

Personnel, sécurité des établissements et compétences

Le personnel constitue le capital humain indispensable pour transformer les équilibres budgétaires actuels en résultats financiers pérennes et en services publics performants pour l'avenir. La Région reste un employeur important, avec des charges de personnel qui progressent, mais qui demeurent inférieures à la moyenne des autres Régions par habitant, ce qui traduit une gestion très serrée des effectifs. Les conflits sociaux récents, dont plusieurs jours de grève sur la gestion du personnel, montrent un malaise réel qui n'apparaît pas dans la présentation « lissée » du budget.

L'UNSA demande que la stratégie budgétaire intègre explicitement une dimension sociale :

- Un bilan partagé sur les conditions de travail, les effectifs et la charge dans les services régionaux et les lycées ;

- Une trajectoire pluriannuelle d'emplois et de compétences, notamment dans les domaines les plus sollicités (maintenance, vie scolaire, sécurité, formation).

Sur la sécurisation des établissements, la montée en puissance de la vidéosurveillance n'a de sens que si elle s'accompagne de personnels présents derrière les écrans, capables d'analyser et de déclencher les interventions nécessaires, en lien avec les équipes éducatives. Doter les lycées de caméras sans moyens humains dédiés reviendrait à produire une illusion de sécurité et à accroître la pression sur des agents déjà en tension.

Compétences et limites de l'intervention régionale

Les choix de la Région en matière de transports et d'infrastructures, notamment avec la SPL pour le matériel roulant ferroviaire, doivent être évalués en transparence, tant en coûts qu'en effets sur le service aux usagers et aux agents. De même, les « tests » sur des routes nationales appellent une clarification des limites de compétence : l'UNSA refuse que la Région se substitue insidieusement à l'État sans transfert formalisé ni compensation pérenne.

Position de vote et remerciements

En convergence avec la conclusion de l'avis, l'UNSA considère que le budget primitif 2026 tient encore, mais qu'il repose sur un équilibre fragile qui exige plus de concertation, de transparence et de prospective entre l'État, la Région et la société civile organisée. L'UNSA votera en ce sens l'avis du CESER, tout en appelant à une réorientation plus sociale, plus anticipatrice et plus respectueuse des personnels dans les prochains exercices.

Enfin, l'UNSA remercie la commission 10 et se joint aux hommages rendus à Michel Rxxx, chargé d'étude du CESER, pour l'excellence de ses analyses budgétaires qui ont grandement enrichi nos échanges ; nous lui adressons nos vœux chaleureux pour une retraite bien méritée.

Intervention d'Yves VERILHAC, au nom des Collèges 3 et 4

Le collège 3-4 apprécie la qualité de l'analyse fournie par la commission n°10, comme à l'accoutumée.

Deux chapitres entiers (1.3 et 2.2) sont consacrés non pas au budget primitif de la Région AuRA, mais à un projet de loi de finances qui n'interviendra qu'après l'avis présent rendu. Le collège 3-4 se demande si cette information n'aurait pas mérité un encart plutôt qu'un chapitre afin d'éviter une « politisation » de la discussion. D'autant que, comme les années précédentes, le collège 3 et 4 relève que des critiques contre l'Etat et sa gestion émaillent le rapport. Nous ne disposons pas de tous les éléments pour en apprécier la pertinence. Une audition de représentants du ministère des Finances en commission si ce n'est en plénière aurait pu être utile afin d'avoir un éclairage complet sur les transferts de compétences et leurs conséquences financières.

La société française est traversée de nombreuses tensions politiques, sociales et économiques. Tout ce qui peut contribuer à éclairer et apaiser le débat paraît souhaitable.

Parmi les hausses importantes des dépenses, la commission 10 a notamment relevé le sport en raison des contributions aux jeux olympiques et paralympiques. Pourtant le collège 3-4 note que l'enjeu des JO d'hiver n'est pas clairement identifié dans le document alors que des engagements financiers ont été pris. Même s'il n'y a pas d'incidence directe en 2026, il aurait pu être utile d'en rappeler la perspective financière pluri annuelle et l'état d'avancement du montage financier.

La question des financements européens mérite une attention particulière compte-tenu de la récente sollicitation pour soutenir le maintien de la régionalisation des fonds. Le collège 3-4 confirme l'utilité d'un audit extérieur déjà proposé afin d'évaluer les conditions de mise en œuvre de la dernière programmation à la veille d'une nouvelle programmation européenne.

La commission 10 indique qu'elle aurait apprécié que, comme ce fut le cas parfois dans le passé, le projet de budget primitif fasse ressortir les éléments concourant à la transition écologique et énergétique à travers la présentation d'un « budget vert ». Car les enjeux de transition écologique sont très peu mentionnés dans le document, en particulier concernant les politiques régionales en faveur de l'agriculture et du tourisme. La volonté de verdissement des politiques dans tous les domaines, portée par l'Europe, n'apparaît pas clairement dans la programmation régionale. En particulier s'agissant de la politique agricole.

Parmi les défis à relever indiqués par la Commission 10 dans son chapitre sur la prospective, le collège 3-4 aurait aimé y voir figurer la transition écologique et énergétique.

Le collège 3-4 aurait souhaité que, à l'occasion de l'avis apporté sur ce budget 2026, le CESER rappelle le cri d'alarme des associations, le 11 octobre dernier, à propos de la fragilisation financière de nombre d'entre elles. L'économie sociale et solidaire représente un pan important de l'activité dans la région, notamment en termes d'emplois. Il est de la responsabilité et de l'intérêt de la Région AuRA de s'appuyer sur elles. A ce titre, le soutien en fonctionnement notamment des têtes de réseaux régionaux devrait être repris.

Les associations humanitaires, les associations de Parents d'élèves notamment espéraient que la région acte dans le budget 2026, la gratuité des transports scolaires pour les collégiens et lycéens comme c'était le cas dans plusieurs départements lorsque ceux-ci avaient cette compétence.

D'une manière plus générale, le collège 3-4 souligne que, en 2024 puis en 2025, le CESER a travaillé sur plusieurs sujets, et remis plusieurs rapports qui font écho au présent projet de budget : transmission reprise des entreprises, place des femmes dans la ruralité, devenir des forêts, relations économiques Franco-Suisse sur le Canton de Genève etc. Le collège 3-4 pense qu'une référence aux avis du CESER et à leur

éventuelle prise en compte même partielle dans les documents y compris budgétaires renforcerait l'utilité du CESER vis-à-vis de la Région AuRA ainsi que sa visibilité.

Le collège 3-4 votera le projet d'avis sauf expression individuelle.

Résultats des votes individuels

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique	P		
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles			
		EHRSAM Olivier			
		MARGUIN Christophe			
		RENIE Stanislas	P		
		SIQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick			
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe			
		JAVELLE Valérie-Anne	P		
		PANSERI Anne-Sophie			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	P		
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah			
		GIRAUDET Alexandra	P		
		IMBERTON Emmanuel			
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	P		
		CABUT Bruno			
		GINESTET Fabienne			
		LE ROUEIL Anne-Marie			
		MARCAGGI Christophe			
		ROBERT Anne-Marie			

P : procuration

1	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre			
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle	P		
		LATAPIE Didier			
		OLEKSIK Bernadette			
	Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie			
	Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean	P		
		HOMETTE Marie-Odile			
	France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre			
	Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude			
		PFISTER Françoise			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick			
	Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline	P		
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	Non désigné(e)			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri			
	Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	Non désigné(e)			
	SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain			
	L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël	P		
La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André	P			

P : procuration

1	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc			
		FONT Maryse			
		GUIGNAND Gilbert			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine			
		CROZAT Jérôme			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
		LAUZIER Léa			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle	P		
		MAISON Pierre			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges			
Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick				
Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric	P			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles			
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARJON Brigitte			
		BLANCHARD Paul			
		CANET Fabrice			
		CARDINAUX Lionel	P		
		DALMAS Patrick	P		
		FAURE Philippe	P		
		GELDHOF Nathalie			
		GENSEL Virginie	P		
		GRANATA Eric			
		GUICHARD Karine			
		MARGERIT Laurence			
		MEQUIGNON Christine			
		PELLORCE Pascal			
		PLANCHE Laetitia			
		SALA Chantal			

P : procuration

2

Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	SAUZEAT Sandrine	P		
	VIGOUROUX Eric			
Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	ALSAFRANA Colette	P		
	BADOR Laurent			
	BARRAT Jean	P		
	BAULAND Gisèle			
	CASALINO Françoise			
	CHENNAZ Cédric	P		
	GUILHOT Jean-Marc	P		
	JACQUIER Claudine	P		
	JUYAUX-BLIN Christian	P		
	LAMOTTE Bruno			
	LE GAC Elisabeth			
	NINNI Agnès			
	PUECH Marilyne			
	ROBERTO Sansoro			
	SAILLANT Elisabeth			
	SCHMITT Isabelle			
SIVARDIÈRE Patrick				
Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	P		
	BOCHARD Frédéric	P		
	DEVY Eric			
	GILQUIN Jean-Pierre			
	LEYRE Michelle			
	LORENTE Jérémie			
	MERENDET Patricia			
	RICARD Claude	P		

P : procuration

2	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	SEGAULT Héléne			
		TEMUR Héléne			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie			
		GRANDJEAN François			
		VERNET Sandrine			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis			
		GUERROUI Nassira			
		MILANETTI Nathalie			
		ROCHE Jocelyne			
		ROUSTAND Philippe	P		
		SAVTCHENKO-BELSKY Cyril			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine			
		HERAUD Marta	P		
		LELUC Gilles			
		LOHEZ Valérie			
MYC Michel					
Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	P			
Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	TRINCA Christiane				
	VELARD Patrick				
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc			
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAIN Jean-Louis			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les aînés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne	P		

P : procuration

3

CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas			
URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy			
Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis			
Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique			
Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			
	BERNARD Sébastien	P		
	DOMPNIER Nathalie			
	SURREL Hélène			
Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			
	MESSIÉ Christine			
	MEUNIER Frédérique			
	ZAKAR Saïd	P		
Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale			
CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe			
	MONNET Alexis			
Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine			
Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya			
	HOSTETTLER Thomas			
Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain	P		
Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine			
Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann			
	ROSSI Sylvie			
Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain	P		
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas			
	POISSON Patricia			

P : procuration

3

Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline			
Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno			
Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François			
Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile			
Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques			
	BOCHATON Alice			
	GRATALOUP Sylvain			
	VENEL Anne-Laure			
	Non désigné(e)			
Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa			
Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François			
Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon			
Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick			
Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques			
Association nationale des apprentis	MARTIN Baptiste			
Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLOON Christian			
Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte			
	BONNEFOY Thomas			
Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert			
	RESCHE-RIGON Frédérique			
Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc			
Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves			

P : procuration

3	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard			
		PELLET Anne			
		RIALHE Anne			
		WALBAUM Ludovic			
4	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent			
		COLLONGE Martine			
		MANET Louis			
		MERCIER Chantal			
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine			
		VERNEY-CARRON Florence			

P : procuration

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

Chargé d'études

Michel RAFFIN

Michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

AVIS

Le CESER répond à ses obligations légales de consultation sur le budget primitif. Prévu pour 2026 à hauteur de 5 milliards d'euros, son montant est constant si on le retraite à la fois du FEADER non maîtrisé par la Région et du jeu d'écritures avec la nouvelle société publique locale portant les actifs matériels roulants ferroviaires. L'impact du projet de loi de finances pourrait être important pour les recettes post 2026 en matière de TVA et pour ce qui regarde le dispositif d'épargne forcée DILICO Hors FEADER les dépenses de fonctionnement sont proposées en stabilité à 3 milliards d'euros et les dépenses d'investissement seraient maintenues à haut niveau de 1 600 M€.

Le CESER formule trois observations :

- Une satisfaction globale sur la présentation du projet
- Une préoccupation vis-à-vis des décisions de l'Etat impactant les recettes au-delà de 2026, même si pour cet exercice la stratégie budgétaire de la Région pourrait être préservée. La perte de dynamique de la recette régionale de TVA et le risque de voir le DILICO devenir un nouveau prélèvement sensible et aléatoire risquent de placer demain la Région en situation difficile, comme le sont déjà de plus en plus de départements.
- Le souhait d'une prospective budgétaire en matière de dépenses d'investissement d'avenir, en les qualifiant par l'évaluation, de façon à procéder aux choix nécessaires dans une hypothèse de tension renforcée.

BUDGET PRIMITIF | BUDGET REGIONAL | FINANCES
LOCALES | FISCALITE LOCALE | REGION AUVERGNE-
RHONE-ALPES

Crédits photos :123 rf

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand
Cedex 2
T. 04.73.29.45.29